

LYCEE LOUISE MICHEL

NARBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 09 février 2021

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS ETABLIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Acte n°49 /2020-2021 :

Le conseil rejette la proposition de répartition de la DHG du Lycée général Louise MICHEL qui lui est présentée par le chef d'établissement.

Acte n°50 /2020-2021 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à adhérer à un groupement de commande avec l'UGAP pour la fourniture d'électricité « ELEC Vague 3 ».

Acte n°51 /2020-2021 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un avenant n°2 à la convention passée avec le CROUS pour la fourniture de repas aux étudiants.

Acte n°52 /2020-2021 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un avenant à la convention constitutive de la plateforme technologique PFT 11-66.

Acte n°53 /2020-2021 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer une convention avec la Régie d'exploitation de l'espace de Liberté du Grand Narbonne et la Région Occitanie pour l'utilisation de lignes d'eau.

Acte n°54 /2020-2021 :

Le conseil autorise le chef d'établissement à signer un avenant à la convention avec la société LINDE GAS pour la mise à disposition de 11 emballages de gaz industriel pour une durée de 5 ans supplémentaires

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance.

Publication du 3 mars 2021 au 4 avril 2021.

Le Proviseur,

Éric BOISSIERE